

PROJET au 23 octobre 2015

**Arrêté du
portant organisation de la direction régionale de Normandie de la région Normandie**

Le préfet de la région Normandie,

Vu la loi n°72-619 du 5 juillet 1972 modifiée portant création et organisation des régions, notamment son article 21-1 ;

Vu la loi n°92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment son article 4 ;

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er} ;

Vu le décret n°60-516 du 2 juin 1960 modifié portant harmonisation des circonscriptions administratives, notamment son annexe I dans sa rédaction résultant du décret n°2015-969 du 31 juillet 2015 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 26 ;

Vu le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles

Vu le décret n°2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du [date] nommant Monsieur [nom-préfet] préfet de la région Normandie;

Vu le décret n°xxx du [date] portant diverses mesures d'organisation de l'administration territoriale de l'Etat dans les régions ; [décret « balai »]

Vu l'arrêté du [date] nommant Monsieur [nom-directeur] directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie,

Vu l'avis des comités techniques des directions régionales des affaires culturelles des régions Basse-Normandie et Haute-Normandie, réunis en formation conjointe le 24 novembre 2015,

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie,

Arrête :

Article 1 :

La direction régionale des affaires culturelles de la région Normandie a son siège à Caen

Article 2 :

L'organisation de la direction régionale des affaires culturelles de la région Normandie, appelée « organisation-cible » dans la suite du présent arrêté, est constituée des structures suivantes rattachées au directeur régional :

- le service de la direction
- le secrétariat général
- le service régional de l'archéologie
- la conservation régionale des monuments historiques
- le service territorial de l'architecture et du patrimoine du Calvados
- le service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Eure
- le service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Manche
- le service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Orne
- le service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Seine-Maritime
- le secteur musée, ethnologie et archives
- le secteur création artistique
- le secteur action culturelle et développement des publics
- le secteur des industries culturelles
- la cellule suivi réglementaire création

L'organisation détaillée et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1-a.

Article 3 :

La direction régionale de Normandie est organisée en trois pôles :

Le secrétariat général est chargé du suivi budgétaire et financier de l'ensemble de la direction régionale, de la communication (interne et externe), de la valorisation, de la documentation et de la cartographie pour l'ensemble des services de la direction régionale, du contrôle de gestion, et de la gestion des ressources humaines et de la formation.

Le pôle patrimoines et architecture est chargé de mettre en œuvre la politique patrimoniale du ministère de la Culture et de la Communication, notamment dans les domaines de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine ainsi que la politique de la promotion de l'architecture, définies par le décret n°201-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles.

Il se compose de la coordination administrative et budgétaire, du service régional de l'archéologie, de la conservation régionale des monuments historiques, du service territorial de l'architecture et du patrimoine du Calvados, du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Eure, du service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Manche, du service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Orne, et service territorial de l'architecture, du patrimoine de la Seine-Maritime et du service musée, ethnologie et archives.

Le pôle création artistique et développement des publics est chargé de mettre en œuvre le soutien à la création et à la diffusion artistique dans toutes ses composantes, de porter les politiques relatives aux industries culturelles ainsi que celles relatives à l'éducation artistique et culturelle et au développement des publics à la transmission des savoirs et la démocratisation des savoirs tels que définis par le décret n°201-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles.

Il se compose de la coordination administrative et budgétaire, du secteur création artistique, du secteur action culturelle et développement des publics, du secteur des industries culturelles et de la cellule suivi réglementaire création.

Par ailleurs, sont rattachées à la direction un certain nombre de missions : la mission d'appui à la stratégie, le suivi des dossiers interministériels spécifiques et la mission pour la promotion de la qualité architecturale, paysagère et urbaine.

Article 4 :

Les unités départementales participent, au sein du pôle patrimoines et architecture de la direction régionale des affaires culturelles de Normandie, à la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine ainsi qu'à la promotion de l'architecture.

Elles agissent, dans ce cadre, sous l'autorité hiérarchique du Préfet de Région et sous l'autorité fonctionnelle des Préfets de départements pour les missions relevant de leurs compétences.

Les ressorts d'intervention des unités départementales, selon les missions concernées, sont précisés à l'annexe 1-b.

Article 5 :

L'organisation-cible décrite aux articles 2, 3 et 4 est mise en place au plus tard à la date du 31 décembre 2018.

Dans une première étape à compter du 1^{er} janvier 2016, la direction régionale des affaires culturelles de la région Normandie est organisée selon l'organisation transitoire précisée à l'annexe 2. Cette organisation s'achève à la date de mise en place de l'organisation-cible.

Les évolutions prévues en vue de la mise en place de l'organisation-cible, peuvent être mises en œuvre à des dates antérieures à celle indiquée au premier alinéa, sur décision du directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie après avis du comité technique de la direction régionale des affaires culturelles de Normandie.

Article 6 :

Le secrétaire général pour les affaires régionales de la région Normandie et le directeur régional des affaires culturelles de la région Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Le préfet,

Délais et voie de recours

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

ANNEXE 1

Organisation-cible de la direction régionale des affaires culturelles de la région Normandie

1-a Organisation détaillée

Structures N-1	Structures N-2	Polarisation	Implantation géographique
Direction	Secrétariat Mission d'appui à la stratégie Suivi des dossiers interministériels Mission pour la promotion de la qualité architecturale, paysagère et urbaine		CAEN
Secrétariat général	Cellule financière		CAEN
	Cellule affaires générales et systèmes d'information		CAEN et ROUEN
	Cellule communication, valorisation, documentation et cartographie		CAEN et ROUEN
		Cartographie et valorisation	CAEN
	Cellules ressources humaines et formation		CAEN et ROUEN
		Ressources humaines	CAEN
		Formation	ROUEN
Contrôle de gestion		CAEN	
Pôle patrimoines et architecture	Coordination administrative et budgétaire		CAEN et ROUEN
Service régional de l'archéologie			CAEN et ROUEN
	Cellule administration		CAEN et ROUEN
	Documentation archéologie		CAEN et ROUEN
	Gestion opérationnelle des territoires	Néolithique et âge du bronze / Moyen Âge et époque moderne	CAEN
		Age du fer, Haut Moyen Âge, archéologie funéraire, des forêts et du paysage	ROUEN
	Collections archéologiques		CAEN et ROUEN
Conservation régionale des monuments historiques			CAEN et ROUEN
	Cellule affaires générales monuments historiques		CAEN et ROUEN
	Recensement, protection, documentation, valorisation		CAEN et ROUEN
		Réseau VPAH - Coordination UNESCO - Label patrimoine XXème siècle	CAEN
		Label jardins remarquables	ROUEN
	Contrôle scientifique et technique, maîtrise d'ouvrage, AMO		CAEN et ROUEN
		Coordination générale CST	CAEN
Coordination générale maîtrise d'ouvrage		ROUEN	
Service territorial de l'architecture et du patrimoine du Calvados			CAEN
Service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Eure			EVREUX
Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la manche			ST LO
Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Seine-Maritime			ROUEN

Secteur musées, ethnologie et archives	Archives		CAEN
	Musées		CAEN et ROUEN
		Sciences naturelles, Moyen Âge, 2nde guerre mondiale, commission acquisition	CAEN
		Impressionnisme, musées de société, patrimoine industriel, commission de restauration	ROUEN
Ethnologie		ROUEN	
Pôle création artistique et développement des publics	Coordination administrative et budgétaire		CAEN et ROUEN
Secteur création artistique			CAEN et ROUEN
	Arts plastiques	Écoles d'art – 1% artistique-aide aux artistes- SODAVI- commande publique	CAEN
		FRAC – centres d'art – autres lieux	ROUEN
	Musique et Danse	Musiques actuelles - Danse	CAEN
		Musique lyrique et symphonique – enseignements spécialisés	ROUEN
	Théâtre et spectacles	Plate-forme cirque – arts de la marionnette	CAEN
		ODIA et Arts de la rue (équipes et lieux)	ROUEN
Secteur action culturelle et développement des publics			CAEN et ROUEN
	Action culturelle – médias de proximité – éducation artistique, culturelle et numérique		CAEN et ROUEN
		Education au numérique - valorisation – mécénat et sensibilisation à l'architecture	CAEN
		Education à l'image – dispositifs de lutte contre l'exclusion – observatoires des politiques	ROUEN
Secteurs industries culturelles	Cinéma et audiovisuel		CAEN
	Livre et lecture		CAEN
Cellule suivi réglementaire création			CAEN et ROUEN

1-b Ressort des unités départementales

Unité départementale	Compétences mises en œuvre	Ressort d'exercice des compétences
Service territorial de l'architecture et du patrimoine du Calvados		CALVADOS
Service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Eure		EURE
Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Manche		MANCHE
Service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Orne		ORNE
Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Seine-Maritime		SEINE-MARITIME

ANNEXE 2

Organisation transitoire

2-a Organisation détaillée

Structures N-1	Structures N-2	Polarisation	Implantation géographique	Evolution des structures à la fin de l'étape transitoire	
Direction	Secrétariat Suivi des dossiers interministériels Mission pour la promotion de la qualité architecturale, paysagère et urbaine		CAEN		
Secrétariat général	Cellule financière		CAEN	regroupement CAEN	
	Cellule affaires générales et systèmes d'information		CAEN et ROUEN	maintien	
	Cellule communication, valorisation, documentation et cartographie		CAEN et ROUEN	maintien	
	Contrôle de gestion		CAEN	regroupement CAEN	
	Cellules ressources humaines	Ressources humaines		CAEN et ROUEN	maintien
		Formation		CAEN et ROUEN	maintien
Pôle patrimoines et architecture	Coordination administrative et budgétaire		CAEN et ROUEN	maintien	
Service régional de l'archéologie			CAEN et ROUEN	maintien	
	Cellule administration		CAEN et ROUEN	maintien	
	Documentation archéologie		CAEN et ROUEN	maintien	
	Gestion opérationnelle des territoires	Néolithique et âge du bronze / Moyen Âge et époque moderne		CAEN	regroupement CAEN
		Age du fer, Haut Moyen Âge, archéologie funéraire, des forêts et du paysage		ROUEN	regroupement ROUEN
	Collections archéologiques		CAEN et ROUEN	maintien	
Conservation régionale des monuments historiques			CAEN et ROUEN	maintien	
	Cellule affaires générales monuments historiques		CAEN et ROUEN	maintien	
	Recensement, protection,		CAEN et ROUEN	maintien	

	documentation, valorisation	Réseau VPAH - Coordination UNESCO - Label patrimoine XXème siècle	CAEN	regroupement CAEN
		Label jardins remarquables	ROUEN	regroupement ROUEN
	Contrôle scientifique et technique, maîtrise d'ouvrage, AMO			maintien
		Coordination générale CST	CAEN	regroupement CAEN
		Coordination générale maîtrise d'ouvrage	ROUEN	regroupement ROUEN
Service territorial de l'architecture et du patrimoine du Calvados			CAEN	maintien
Service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Eure			EVREUX	maintien
Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Manche			ST LO	maintien
Service territorial de l'architecture et du patrimoine de l'Orne			ALENCON	maintien
Service territorial de l'architecture et du patrimoine de la Seine-Maritime			ROUEN	maintien
Secteur musées, ethnologie et archives	Archives		CAEN	regroupement CAEN
	Musées		CAEN et ROUEN	maintien
		Sciences naturelles, Moyen Âge, 2de guerre mondiale, commission acquisition	CAEN	regroupement CAEN
		Impressionnisme, musées de société, patrimoine industriel, commission de restauration	ROUEN	regroupement ROUEN
	Ethnologie		ROUEN	maintien
Pôle création artistique et développement des publics	Coordination administrative et budgétaire		CAEN et ROUEN	
Secteur création artistique			CAEN et ROUEN	maintien
	Arts plastiques	Ecoles d'art – 1% artistique-aide aux artistes- SODAVI-commande publique	CAEN	regroupement CAEN
		FRAC – centres d'art – autres lieux	ROUEN	regroupement ROUEN
	Musique et Danse	Musiques actuelles - Danse	CAEN	regroupement CAEN
		Musique lyrique et symphonique – enseignements spécialisés	ROUEN	regroupement ROUEN
	Théâtre et spectacles	Plate-forme cirque	CAEN	regroupement CAEN
		ODIA	ROUEN	regroupement ROUEN

Secteur action culturelle et développement des publics			CAEN et ROUEN	maintien
	Action culturelle – médias de proximité – éducation artistique, culturelle et numérique		CAEN et ROUEN	maintien
		Education au numérique - valorisation – mécénat et sensibilisation à l’architecture	CAEN	regroupement CAEN
		Education à l’image – dispositifs de lutte contre l’exclusion – observatoires des politiques	ROUEN	regroupement ROUEN
Secteurs industries culturelles	Cinéma et audiovisuel		CAEN	regroupement CAEN
	Livre et lecture		CAEN et ROUEN	maintien
		Formation (Média Normandie) Mise en réseau BDP	CAEN	
		Harmonisation FRAAB Extension FDEL Rapprochement ARL/CRL	ROUEN	
Cellule suivi réglementaire création			CAEN et ROUEN	maintien

2-b Ressort des unités départementales

Identique à l’organisation-cible.